

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2025
Séance du 08 Octobre
N° 01

**Objet : Décision budgétaire
modificative n°2**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le deux du mois d'octobre 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Georges PEREIRA

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard (à partir du rapport n° 4), BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°6), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (jusqu'au rapport n° 38), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude (du rapport n° 1 à n° 6 et du n° 39 au n° 42), FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 38), HONNORAT Michèle, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 23), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à GIREUD Christophe
AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BERNARDINI Patrick
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (du rapport n° 7 au n° 36 et du n° 43 au n° 46)
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SEVENIER Jean a donné pouvoir à COCHET Brigitte
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Etaient excusés :

BALIQUE François, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, ESCLAPEZ Nathalie, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, TEYSSIER Bernard, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20251022-01_08102025

Monsieur BONDIL Marc, rapporteur, expose ce qui suit :

L'exécution du budget de l'exercice 2025 nécessite quelques ajustements.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Budget général :

- Attributions de compensation 2025 : prise en compte du retour des Salettes et de Font Robert à la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban, augmentation des crédits de fluides et de l'enquête publique SCOT par augmentation des recettes de taxe de séjour (émission des taxes en cas de non-paiement spontané)
- Réaffectation de crédits entre les chapitres 21 : immobilisations et 23 : immobilisations en cours.
- Diminution des crédits de travaux sur bâtiments divers et augmentation des crédits pour la viabilisation du terrain de sédentarisation des gens du voyage (hausse du coût des travaux), l'achat de colonnes OM, la MOE du Musée Promenade.
- Intégration du plan de financement des bassins des thermes.

BUDGET PRINCIPAL			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
21-21328-554op320 Terrain gens du voyage	60 000,00		
21-21534-512 op 297 Eclairage public	-2 500,00		
21-21538-734 op 307 GEPU 2025	-2 500,00		
21-21318-0201 op 306 Bâtiments 2025	-35 607,00		
21-21318-0201 opé 306 Bâtiments 2025	-200 000,00		
20-2031-0201 opé 306 Bâtiments 2025	-200 000,00		
23-2315-512 op 297 Eclairage public	2 500,00		
23-2315-734 op 307 GEPU 2025	2 500,00		
23-2313-0201 op 306 Bâtiments 2025	35 607,00		
21-2188-72121 opé312 colonnes OM 2025	150 000,00		
21-21848-313 op 296 mobilier médiathèque CASA	- 25 000,00		
23-2313-30 op 134 CCSS Lauzières	60 000,00		
23-2313-314 op 294 MOE Musée Promenade	218 603,00		
23-2313-0201 op 253 Rénovation bassins thermes	5 500 000,00	1311-0201-op253 bassins thermes Sub ETAT	1 682 209
		1312-0201 op 253 bassins thermes sub région	1 246 921
		1313-0201 op 253 bassins thermes subv CD	534 473
		10222-01 FCTVA sur travaux Thermes	900 000
		1641-01 emprunt bassins thermes	1 200 000
041-21318 Intégration frais d'études	300 000,00	041-2031 Intégration frais d'études	300 000,00
TOTAL	5 863 603,00		5 863 603,00
Fonctionnement			
014-739211-01 Attributions compensation	32 928,00	73-731721-633 Taxes de séjour	80 000,00
011-60612-0201 électricité	21 072,00		
011-611-518 étude enquête publique SCOT	26 000,00		

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalegalite.com

99_DE-004-200067437-20251022-01_08102025

TOTAL	80 000,00	TOTAL	80 000,00
--------------	------------------	--------------	------------------

Budget Abattoir Digne : Les provisions pour impayées (28 049,68€) sont sans mesure avec les restes à recouvrer sur l'établissement (inférieur à 3 000€), aussi il est proposé de reprendre partiellement cette provision et abonder le chapitre charges à caractère général.

BUDGET ANNEXE Abattoir Digne			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
TOTAL		TOTAL	
Exploitation			
011-60612 Gaz	10 000,00	78-7817 reprise sur provisions impayés	25 000,00
011-6068 Autres matières et fournitures	15 000,00		
TOTAL	25 000,00	TOTAL	25 000,00

Budget Vaulouve : Afin de payer la facture de la société du Canal de Provence pour la surveillance du canal pour les années 2022-2023 et 2024 (appelée en 2025), il convient d'abonder les crédits de surveillance et d'entretien par diminution des crédits de travaux, ces derniers n'étant pas programmés à court terme.

BUDGET ANNEXE VAULOUVE			
Dépenses-		Recettes	
Investissement			
23-2313-731 Travaux barrage	-15 000,00	021-autofinancement de la section investissement	-15 000,00
TOTAL	-15 000,00	TOTAL	-15 000,00
Fonctionnement			
011-61521-731 Entretien et surveillance	15 000,00		
023- virement à la section d'investissement	-15 000,00		
TOTAL	0	TOTAL	0

Budget TUD : Il convient de prévoir des crédits d'annulations de titres sur exercices antérieurs (régie de recettes) par diminution des crédits de charges à caractère général ainsi que régulariser la sortie d'un bus de l'actif suite à un sinistre.

BUDGET ANNEXE TUD			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
		040-2182 sortie actif véhicule	3 600,00
		021 virement section fonctionnement	REÇU EN PREFECTURE

TOTAL		TOTAL	0
Exploitation			
011-604- Achat d'études	-500		
67-673 Annulations titres antérieurs	500		
042- 675 sortie actif véhicule	3 600,00		
023- virement section fonctionnement	-3 600,00		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Budget LA CASSINE: Il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour les opérations d'ordre (de stock) dans le cas où les ventes en cours se concluraient avant la fin de l'exercice, par augmentation des crédits de travaux de viabilisation.

BUDGET ANNEXE la CASSINE			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
23-2315 travaux de viabilisation	600 000,00	040-3555 variation de stocks	600 000,00
TOTAL	600 000,00€	TOTAL	600 000,00€
Fonctionnement			
042-71355 variation de stocks	600 000,00	70- 7015 ventes de terrains aménagés	600 000,00
TOTAL	600 000,00€	TOTAL	600 000,00€

Budgets Eau et Assainissement

Assainissement

Dans la perspective de l'intégration comptable des actifs transférés par les communes et de leur amortissement, l'exécution du **budget annexe régie assainissement** de l'exercice 2025 nécessite l'augmentation des crédits des chapitres d'opérations d'ordre entre sections 040 et 042.

Ces dépenses seraient financées par la diminution des crédits du virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement.

Le projet de décision modificative budgétaire ci-dessous, a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 4 septembre 2025.

La décision modificative serait la suivante :

BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Exploitation			
023-virement à la section d'investissement	- 310 000,00 €	042-777 (quote-part subv invest transférables)	+ 120 000,00 €
042-6811 (dotation aux amortissements des immo.)	+ 430 000,00 €		

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legelite.com

99_DE-004-200067437-20251022-01_08102025

Investissement			
040-13918 (subventions équipt)	+ 120 000,00 €	021-virement de la section de fonctionnement	- 310 000,00 €
		040-28153 (installations à caractère spécifique)	+ 430 000,00 €
TOTAL	240 000,00 €	TOTAL	240 000,00 €

Eau

Dans la perspective de l'intégration comptable des actifs transférés par les communes et de leur amortissement, l'exécution du **budget annexe régie eau** de l'exercice 2025 nécessite l'augmentation des crédits des chapitres d'opérations d'ordre entre sections 040 et 042.

Ces dépenses seraient financées par la diminution des crédits du virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement.

D'autre part, suite à la réalisation de l'emprunt de 1 000 000,00 € pour financer les investissements 2025, il convient d'augmenter les crédits nécessaires au paiement des échéances sur l'exercice.

Ces dépenses seraient financées par l'augmentation des crédits de remboursements sur salaires et la diminution des crédits prévus aux travaux d'investissement.

Le projet de décision modificative budgétaire ci-dessous, a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 4 septembre 2025.

La décision modificative serait la suivante :

BUDGET ANNEXE REGIE EAU			
Dépenses		Recettes	
Exploitation			
023-virement à la section d'investissement	- 810 000,00 €	042-777 (quote-part subv invest transférables)	+ 320 000,00 €
042-6811 (dotation aux amortissements des immo.)	+ 1 130 000,00 €	013-64198 (autres remboursements)	+ 18 000,00 €
66-66111 (intérêts réglés à l'échéance)	+ 18 000,00 €		
Investissement			
040-13918 (subventions équipt)	+ 320 000,00 €	021-virement de la section de fonctionnement	- 810 000,00 €
16-1641 (emprunts en euros)	+ 25 000,00 €	040-28153 (installations à caractère spécifique)	+ 1 130 000,00 €
23-2315 (installations, matériels et outillages techniques)	- 25 000,00 €		
TOTAL	658 000,00 €	TOTAL	658 000,00 €

Il est donc proposé :

- D'approuver la décision modificative ci-dessus.
- D'approuver la reprise de provisions pour impayés sur le budget abattoir de Digne à hauteur de 25 000,00 €.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A la majorité pour 1 vote contre
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,



Georges PEREIRA



PUBLIE LE :

22 OCT. 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20251022-01_08102025